Troisvierges, le 11 septembre 2020

Gemeng ËLWEN TROISVIERGES

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 11 septembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux au bâtiment à « 15, Grand-rue » et de la mise en place d'un échafaudage et d'conteneur vis-à-vis de « 1-3, rue Millbich » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à Troisvierges à hauteur de «1-3, rue Millbich », et ceci de lundi, 14 septembre 2020 jusqu'à jeudi 15 octobre 2020 inclus ;

- **Le tronçon de rue à hauteur de « 1-3, rue Millbich » à Troisvierges comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, sera rétrécie.**
- **Trottoir fermé vis-à-vis de « 1-3, rue Millbich » à Troisvierges comme indiqué en rouleur rouge sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

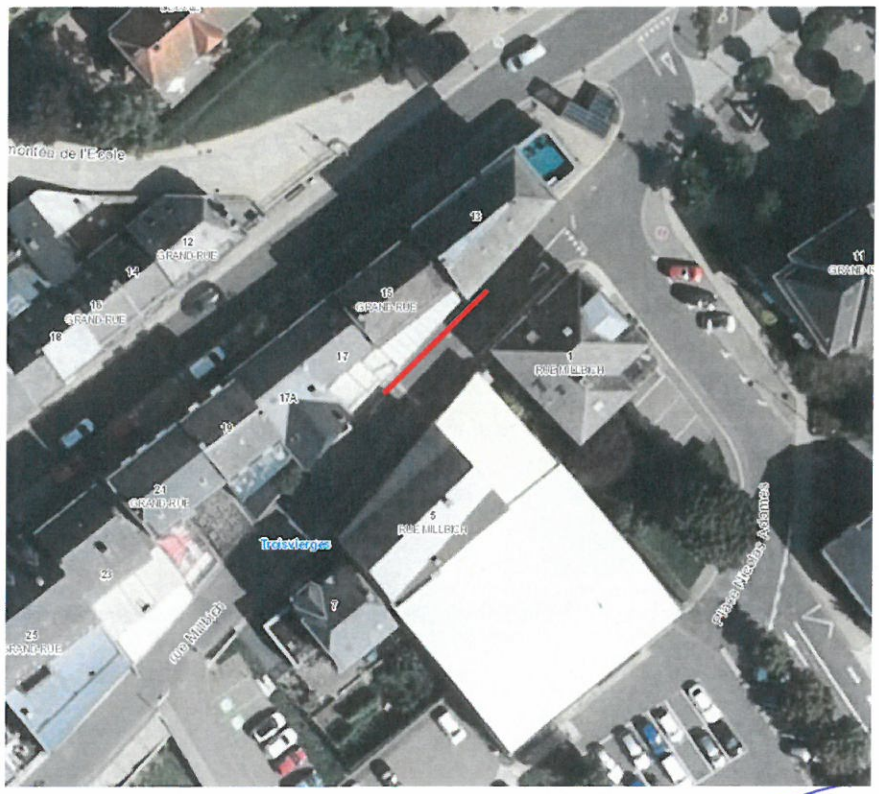

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

le secrétaire

ADMINISTRATION COMMUNALE TROISVIERGES

Enlever le 16/10/2020